



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autisme

Question écrite n° 128885

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'intégration scolaire des enfants autistes. En principe, la loi de 2005 garanti à tout enfant porteur de handicap, le droit d'être inscrit dans l'école la plus proche de son domicile en la dotant des moyens nécessaires. Il lui demande les mesures que son Gouvernement entend mettre en place afin que la loi de 2005 soit appliquée pour tous les élèves présentant des troubles autistiques ou des troubles envahissants du développement.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128885

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1499

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)